



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

*ASSEMBLEES ET SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES*

Affaire suivie par : Aurélie DEMAUX

N°D24SG104

**OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE RÉUNION – SUD MANAGEMENT – 18 JUIN
AU 02 JUILLET 2024**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024B-43-SG en date du 04 avril 2024 relative à la location des salles de Fumel Vallée du Lot et à l'actualisation des tarifs et du Règlement Intérieur ;

Vu la demande de SUD MANAGEMENT en date du 15 février 2024, relative à la mise à disposition d'une salle pour l'organisation de formations et d'entretien professionnels du 18 juin au 02 juillet 2024 ;

Vu la disponibilité de la salle de réunion de Fumel Vallée du Lot aux dates sollicitées par SUD MANAGEMENT ;

Considérant la volonté de Fumel Vallée du Lot, dans le cadre de sa politique, de renforcer le maintien des activités liées au développement économique, à l'emploi, l'insertion, la formation sur son territoire, il a lieu d'établir une convention d'utilisation de la salle de réunion avec SUD MANAGEMENT ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De mettre à disposition de SUD MANAGEMENT, représentée par son Directeur Général Monsieur BONNET Ludovic, la salle de réunion sis 34 avenue de l'Usine 47500 FUMEL au rez-de-chaussée de Fumel Vallée du Lot, du 18 juin au 02 juillet 2024 (soit 11 jours) pour l'organisation de formations et d'entretiens professionnels ;

2°) – De signer la convention de mise à disposition avec SUD MANAGEMENT, sis Site de l'Agropole 47310 ESTILLAC, représentée par son Directeur Général Monsieur BONNET Ludovic et enregistrée sous le numéro SIRET 389 802 356 000 11, pour l'utilisation de la salle de réunion ;

3°) – De préciser que le montant de la mise à disposition sera de 550 € pour les 11 jours d'utilisation conformément à la délibération n°2024B-43-SG ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240521-D24SG104-AR
Reçu le 03/06/2024
Publié le 03/06/2024

4°) - Précise que les modalités pratiques à cette mise à disposition sont définies dans la convention d'utilisation de la salle et le règlement intérieur signés entre les parties ;

5°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 21 mai 2024



Le Président,
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 03 juin 2024
Reçu en Sous-préfecture le :
Publié ou Notifié le : 03 juin 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com